

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Nomination..... 489

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

- Nomination..... 489

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

- Nomination..... 492

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - Annonces légales..... 494
B - Déclaration d'associations..... 495

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

NOMINATION

Décret n° 2018-129 du 11 avril 2018.

Sont nommés sous-préfets :

Département de la Likouala

- District de Bétou : M. **LEBELA (Gaston)**

Département du Pool

- District de Boko : M. **MANKITA (Joseph)**

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2018-130 du 11 avril 2018.

Sont nommés directeurs centraux de la police :

- Directeur de la sécurité publique : Colonel de police **YOBI (Didace Delphin)** ;
- Directeur de la police administrative et de la réglementation : Colonel de police **BATANTOU (Jean Bernard)** ;
- Directeur des renseignements généraux : Colonel de police **NZOUTSI BOULINGUI (Pachellia)** ;
- Directeur de la sécurité aux frontières : Colonel de police **LANDO NGOYO (Louis)** ;
- Directeur des transmissions et de l'informatique : Colonel de police **ANDESSA (Faustin)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Arrêté n° 1708 du 5 avril 2018. Sont nommés directeurs départementaux de la sécurité civile :

- Département de Brazzaville : Colonel de police **BOYANGHAS (Jean Bernard)** ;
- Département de la Likouala : Commandant de police **BOLOHOU MOLENG (Arsène Yvon)** ;

- Département du Niari : Colonel de police **LINGA (Evariste)** ;
- Département de Pointe-Noire : Colonel de police **MASSAMBA (Marcel)** ;
- Département de la Sangha : Colonel de police **NGOVALA (Cyprien)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Arrêté n° 1964 du 11 avril 2018.

Sont nommés directeurs départementaux de l'administration du territoire :

- Département du Kouilou : M. **SILIKI (Benoît Claver)** ;
- Département de Pointe-Noire : M. **MOBECOT KITOKO YEYE (Jean Michel)** ;
- Département de la Bouenza : M. **KOUTALA (Jean Frédéric)** ;
- Département de la Lékoumou : M. **TCHIBINDA PASSY (Aimé Christian)** ;
- Département de la Cuvette : M. **AWANDZA (David)** ;
- Département de la Cuvette-Ouest : M. **LEVANI (Noël)** ;
- Département de la Likouala : M. **DOMBI (Didace)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

NOMINATION

Arrêté n° 1885 du 10 avril 2018. Les agents, dont les noms et prénoms suivent, sont nommés greffiers en chef, chefs de greffe des juridictions ci-après :

I- Cour Suprême

- **ISSAKA (Daniel)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 4^e échelon, en remplacement de **MANANGA (Jean)**, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

II- Circonscription judiciaire de la Cour d'appel de Brazzaville

1- Cour d'appel de Brazzaville

- **EBALE (Georges)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **KOUANGA (Bernard)**, appelé à d'autres fonctions.

2- Tribunal de grande instance de Brazzaville

- **BANTIVAI (Norbert)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **LIKIBI (Jean Michel)**, appelé à d'autres fonctions.

3- Tribunal de grande instance de Kinkala

- **MBELANGANI (Claude Mathieu)**, greffier en chef de 2^e classe, 4^e échelon.

4- Tribunal de grande instance de Kindamba

- **MABELA MATONDO (Stève)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **NKOUNKOU (Ambroise)**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

5- Tribunal de grande instance de Djambala

- **MONGO (Rock Landry Joël)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

6- Tribunal de grande instance de Gamboma

- **GANONGO (Tisiat Bravo)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

7- Tribunal pour enfants de Brazzaville

- **MOUYABI MAPEMBE (Jeanne Marie)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

8- Tribunal de commerce de Brazzaville

- **NGATALI (Jean Clément)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 9^e échelon.

9- Tribunal administratif de Brazzaville

- **BAKO (Léontine)**, greffier en chef de 2^e classe, 4^e échelon, en remplacement de **OSSEKA (Pierre Nestor)**, appelé à d'autres fonctions.

10- Tribunal du travail de Brazzaville

- **TSAMBI (Yves)**, greffier en chef de 2^e classe 1^{er} échelon, en remplacement de **BAKO (Léontine)** appelée à d'autres fonctions.

11- Tribunal d'instance de Baongo-Makélékélé

- **BILEMBOKOLO (Léa Solange)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

12- Tribunal d'instance de Poto-Poto - Moungali

- **ODZAGA (Thérèse)**, greffier en chef de 2^e classe, 3^e échelon, en remplacement de **BASSAFOULA (Rufin)**, appelé à d'autres fonctions.

13- Tribunal d'instance de Ouenze-Talangai

- **NGOKABA (Arsène)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 2^e échelon, en remplacement de **ISSONGO (Henriette)**, appelée à faire valoir ses droits à la retraite.

14- Tribunal d'instance de Mfilou

- **GACHANCARD (Honoré Christian)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 2^e échelon, en remplacement de **BANTIVAI (Norbert)**, appelé à d'autres fonctions.

15- Tribunal d'instance d'Ignié

- **ELENGA (Alex)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

16- Tribunal d'instance de Lissanga - Ile Mbamou

- **NIANGA (Alphonse)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 1^{er} échelon.

17- Tribunal d'instance d'Abala

- **NGOLO (Audrey)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

18- Tribunal d'instance de Ngo

- **NDIE (Paul)**, Greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

III- Circonscription judiciaire de la Cour d'appel de Pointe-Noire

1- Cour d'appel de Pointe-Noire

- **LIKIBI (Jean Michel)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 5^e échelon, en remplacement de **ONGOUELE (Franck Bernard)**, appelé à d'autres fonctions.

2- Tribunal de grande instance de Pointe-Noire

- **MBENZE MADINGOU (Denis)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon, en remplacement de **NZASSI (Pierre)**, appelé à d'autres fonctions.

3- Tribunal pour enfants de Pointe-Noire

- **MBENGUI BEMBA (Terulien Jaspers)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **ZOLA (Médard)**, appelé à d'autres fonctions.

4- Tribunal administratif de Pointe-Noire

- **BAZENZA POUNGUI (Emile)**, greffier en chef

de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **KOUMOU** née **NGAKOSSO (Anastasie)**, appelée à d'autres fonctions.

5- Tribunal de commerce de Pointe-Noire

- **ANFOULA (Martin Patrick)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 3^e échelon, en remplacement de **MOUANDA BAYOULA**, appelé à d'autres fonctions.

6- Tribunal de travail de Pointe-Noire

- **KOUMOU** née **NGAKOSSO (Anastasie)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon, en remplacement de **BAZENZA POUNGUI (Emile)**, appelé à d'autres fonctions.

7- Tribunal d'instance de Tié-Tié

- **MAKOSSO POUTY** née **OWORO MOPHOUE**, administrateur des services administratifs et financiers de 1^{er} échelon, catégorie I, greffier en chef assimilé, en remplacement de **MBENZE MADINGOU (Denis)**, appelé à d'autres fonctions.

8- Tribunal d'instance de Tchinouka

- **AMBOU (Anaclet)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon, en remplacement de **LEKA (Joseph)**.

9- Tribunal d'instance de Tchamba-Nzassi

- **EYANA (Théodore)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

10- Tribunal d'instance de Hinda

- **MAPAKOU (Virginie)**, greffier en chef de 2^e grade, 3^e échelon.

11- Tribunal d'instance de Mvouti

- **BIKINDOU (Paul)**, greffier principal de 1^{er} échelon.

IV- Circonscription judiciaire de la Cour d'appel de Dolisie

1- Cour d'appel de Dolisie

- **LEPOUCKOU (Jean Didier)**, greffier en chef de 3^e classe, 3^e échelon.

2- Tribunal de grande instance de Dolisie

- **MOUANDA (Bernard)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 2^e échelon.

3- Tribunal de grande instance de Mossendjo

- **KIMINOUM MABIKA (Honoré)**, greffier en chef de 2^e classe, 4^e échelon.

4- Tribunal de grande instance de Sibiti

- **PIGANI (Jean Bruno)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 2^e échelon.

5- Tribunal de grande instance de Madingou

- **MABANZA (Jean Firmin)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

6- Tribunal de grande instance de Mouyondzi

- **MPAKELA (Rega Nide)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **KINKOSSO (Anicet Jean-Baptiste)**, appelé à d'autres fonctions.

7- Tribunal de commerce de Dolisie

- **MPOUE (Freddy Nerson)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

8- Tribunal de travail de Dolisie

- **BIKINDA (Marcel)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

9- Tribunal d'instance de Foundou-Foundou

- **BANZO (Lucie)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **ONDZE AMBOUCKOU (Romaric)**, appelé à d'autres fonctions.

10- Tribunal d'instance de Youlou Pongui

- **EWAYON APHIRI (Sylver)**, greffier en chef, en remplacement de **DIMI (Magloire)**, appelé à d'autres fonctions.

11- Tribunal d'instance de Zanaga

- **NDINGA MOBA (Martin)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

12- Tribunal d'instance de Makabana

- **NGUIMBI (Benoit)**, greffier en chef de 3^e classe, 3^e échelon.

13- Tribunal d'instance de Kimongo

- **KIDIBA (Alain)**, greffier en chef de 4^e classe, 3^e échelon.

14- Tribunal d'instance de Divenié

- **TSATOU (Joseph)**, greffier en chef de 3^e classe, 2^e échelon.

15- Tribunal d'instance de Kibangou

- **MASSAHO (Albert)**, greffier en chef de 4^e classe, 1^{er} échelon.

16- Tribunal d'instance de Louvakou

- **MASSALA (Eugénie)**, greffier en chef de 2^e classe, 4^e échelon.

17- Tribunal d'instance de Nkayi

- **BIKINDA (Marcel)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

V- Circonscription judiciaire de la Cour d'appel d'Owando

1- Cour d'appel d'Owando

- **OSSEKA (Pierre Nestor)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon, en remplacement de **NKOUA (Honoré)**, appelé à d'autres fonctions.

2- Tribunal de grande instance d'Owando

- **TSASSOUL KOUBA (Dieudonné)**, greffier en chef de 2^e classe, 3^e échelon.

3- Tribunal de grande instance d'Oyo

- **LEKIBY (Fernand Michel)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon, en remplacement de **EBAKA (Jean Claude)**, appelé à d'autres fonctions.

4- Tribunal de grande instance d'Ewo

- **ONGOKO (Sylvain Clotaire)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

5- Tribunal de grande instance de Mossaka

- **AMBOU (Marien)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon, en remplacement de **TSAMBI (Yves)**, appelé à d'autres fonctions.

6- Tribunal d'instance de Makoua

- **ONLANGUE (Raymond)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

7- Tribunal d'instance d'Etoumbi

- **ITOUA (Basile)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

8- Tribunal d'instance d'Okoyo

- **MBAMA ABANDZA**, greffier en chef.

9- Tribunal d'instance de Kélé

- **ENKARI (Saint Nazaire Chrisostome)**, greffier en chef de 2^e classe, 1^{er} échelon.

VI- Circonscription judiciaire de la Cour d'appel de Ouesso

1- Cour d'appel de Ouesso

- **ONLABY (Anselme Crépin)**, greffier en chef de 2^e classe, 3^e échelon.

2- Tribunal de grande instance de Ouesso

- **GAMBOU (Donatien)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon.

3- Tribunal de grande instance d'Impfondo

- **EBAKA (Jean Claude)**, greffier en chef de 2^e classe, 2^e échelon, en remplacement de **LEKIBY (Fernand Michel)**, appelé à d'autres fonctions.

4- Tribunal d'instance de Pokola

- **DIMI (Magloire)**, greffier en chef de 1^{re} classe, 1^{er} échelon.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**

NOMINATION

Décret n° 2018-131 du 13 avril 2018. M. **BAKOUSSETIBO (Léonard)** est nommé directeur des études et des stages au centre d'application à la statistique et à la planification.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-132 du 13 avril 2018. M. **NZAOU (Guy Anatole)** est nommé directeur de la promotion technique et technologique au centre d'étude et d'évaluation des projets d'investissement.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-133 du 13 avril 2018.

M. **GNANDOU DOUNGOUS (Sam Remy)** est nommé directeur administratif et financier au centre d'étude et d'évaluation des projets d'investissement.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-134 du 13 avril 2018.

M. **OKOMBI KEITA (Nice Edner)** est nommé directeur des études, analyses et synthèses des projets au centre d'étude et d'évaluation des projets d'investissement

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-135 du 13 avril 2018.

M. **MBOKO IBARA (Stève)** est nommé directeur des enquêtes et des recensements à l'Institut national de la statistique.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-136 du 13 avril 2018.

M. **MBOUNGOU MBILA (Joseph)** est nommé directeur de la programmation, de la coordination et de l'harmonisation statistique à l'Institut national de la statistique.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-137 du 13 avril 2018.

M. **MOBOULA (Jean Elvis)** est nommé directeur des études démographiques et sociales à l'Institut national de la statistique.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-138 du 13 avril 2018.

M. **ONDONGO (Jean Pierre)** est nommé directeur administratif et financier à l'Institut national de la statistique.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-139 du 13 avril 2018.

M. **OUADIKA (Aimé Blanchard Séverin)** est nommé directeur des études et synthèses économiques à l'Institut national de la statistique.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-140 du 13 avril 2018.

M. **MBENDE (Éric)** est nommé directeur du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et du mécanisme africain d'évaluation par les pairs à la direction générale de l'intégration.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-141 du 13 avril 2018.

Mme **ONDZE INDERY (Isabelle Romaine)** est nommée directeur des politiques et stratégies d'intégration à la direction générale de l'intégration.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressée.

Décret n° 2018-142 du 13 avril 2018.

Mme **BAHAMBOULA (Célestine)** est nommée directeur administratif et financier à la direction générale du plan et du développement.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressée.

Décret n° 2018-143 du 13 avril 2018.

M. **MOUENETSOUENGUE (Maximin Fortuné)** est nommé directeur des stratégies et des politiques de développement à la direction générale du plan et du développement.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-144 du 13 avril 2018.

Mme **YOKA (Georgine)** est nommée directeur de la programmation des investissements publics à la direction générale du plan et du développement.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressée.

Décret n° 2018-145 du 13 avril 2018.

M. **OTION-TSOUORO (Ludovic)** est nommé directeur du contrôle et de l'évaluation des investissements à la direction générale du plan et du développement.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-146 du 13 avril 2018.

M. **OBE (Sylvain Constant)** est nommé directeur administratif et financier à la direction générale de l'intégration.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

Décret n° 2018-147 du 13 avril 2018.

Mme **WONGOLO MOKOKO (Lydiia Virginie)** est nommée directeur des communautés économiques sous-régionales et régionales à la direction générale de l'intégration.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressée.

Décret n° 2018-148 du 13 avril 2018.

M. **NITOUUMBI (Aimé Blaise)** est nommé directeur du partenariat avec l'Union européenne à la direction générale du partenariat au développement.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A- ANNONCES LEGALES

Etude de Maître GONOCK-MORVOZ
Notaire titulaire d'office
En la résidence de Brazzaville
172, rue Pavie, centre-ville
République du Congo
Téléphone :
(242) 06 605 40 40/05 046 00 00

E-mail : etudegonock@gmail.com

Annonce légale

Déclaration de création

FONDATION DEUT-CONGO

Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, vu la Constitution, la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la loi n° 19-60 du 11 mai 1960 rendant obligatoire la déclaration préalable pour les associations et autorisant la dissolution des associations contraires à l'intérêt général de la nation et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée, donne aux personnes ci-dessous, récépissé de déclaration d'association à la fondation ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : FONDATION DEUT-CONGO.
- Durée : 99 années.
- Siège social : 172, rue Pavie, centre-ville, Brazzaville (CONGO).
- Objet : La promotion de la science et de la recherche, en particulier des technologies durables qui sont en harmonie avec la nature de l'environnement ; l'éducation dans le sens de la convivialité ; l'aide aux familles, jeunes et personnes âgées ; le soutien aux personnes dans le besoin, en particulier dans le sens de la charité ; la vulgarisation et le développement des arts et de la culture ; la promotion de l'entrepreneuriat et la formation des ingénieurs et techniciens la recherche de financements en vue de la réalisation des projets humanitaires initiés au profit des populations locales ; le suivi des réalisations des projets initiés par les experts dans les domaines définis ; la promotion de l'artisanat, des entreprises allemandes et le transfert de compétence.

Suivant délibérations en date du 13 mars 2017, le conseil d'administration a désigné pour la durée de leur mandat d'administrateur expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- en qualité de Président, Monsieur Marcel LEFEBVRE, de nationalité belge, demeurant à Brazzaville, né à Kinshasa (R.D.C.), le 16 janvier 1972, titulaire d'un passeport belge délivré à AALST, le 25 avril 2014, sous le n° EK348515.
- en qualité de secrétaire, Monsieur Mahamoudou DOUCOURE, de nationalité malienne, demeurant à Brazzaville, né à Gagnoa (MALI), le 3 septembre 1986, titulaire d'un passeport malien délivré à Bamako (MALI), le 17 août 2015, sous le n° B0994317.

- en qualité de trésorier, monsieur Antoon Jan KEYMEULEN, de nationalité belge, demeurant à Brazzaville, né à Gent (Belgique), le 14 juillet 1948, titulaire d'un passeport belge délivré à Gent, le 08 avril 2014, sous le n° EK330892.

La déclaration a été effectuée le 14 avril 2017 et le récépissé de déclaration a été délivré le 24 avril 2017.

Maître GONOCK-MORVOZ

CHAMBRE DEPARTEMENTALE
DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE

Office notarial

Maître Paul Bernard Batia

B.P. : 4613 ; Tél.: (242) 05 534 46 83
95, avenue Linguissi Pembellot, Rond-point
ex « BATA », en diagonale de l'immeuble des officiers,
9 étage, Pointe-Noire, Congo

CONSTITUTION DE SOCIETE

SOCIETE CONGOLAISE D'ETANCHEITE
ET D'ACCESSOIRES DE TOITURE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date du vingt-deux septembre deux mil seize et soumis selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, à Pointe-Noire, le douze juin deux mil dix-sept, sous le folio 178-09, n° 1852, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

- dénomination : « Société Congolaise d'Étanchéité et d'Accessoires de Toiture », en abrégé « SOCEAT » ;
- forme sociale : société à responsabilité limitée unipersonnelle (S.A.R.L.U)
- associé : monsieur Olivier Paul Jacques VRANCKX ;
- capital social : un million (1 000 000) de francs CFA divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) francs CFA de valeur nominale, numéroté de 001 à 100 entièrement libéré et attribué intégralement à l'associé unique en représentation de son apport ;
- siège social : quartier Poto-Poto, arrondissement III, Brazzaville, République du Congo ;
- objet social : la société a pour objet directement et indirectement, au Congo et dans tous les pays : étanchéité : vente de matériel d'étanchéité et pose étanchéité sous toutes ses formes ; accès et solution de travail en hauteur (plateforme, échafaudage, etc.) ; charpente et couverture : vente des panneaux et accessoires pour

couvertures ; construction de charpentes en bois et métalliques ; revêtement des façades : nettoyage des façades : peinture, carrelage ; construction du gros oeuvre : implantation et fouilles ; ferraillements et coffrages sous toutes ses formes ; préparation et mise en oeuvre des bétons ; électricité ; préfabrication des éléments en béton : pavés et parpaing.

- durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
- déclaration notariée de souscription et versement : aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Paul Bernard BATIA, le vingt-deux septembre deux mil seize et enregistrée au bureau de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto (Brazzaville), le vingt-deux septembre deux mil seize, sous le folio 178/10 numéro 1853, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par l'associé unique.
- gérant : par décision de l'associé unique du vingt-deux septembre deux mil seize et conformément aux dispositions légales et statutaires, monsieur Cédric Lionel MPOUKI EKO, qui accepte, est nommé en qualité de gérant.
- dépôt légal : le dépôt a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le trente septembre deux mil seize, enregistré sous le numéro 16 DA 846 ;
- immatriculation au R.C.C.M : la société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le trente septembre deux mil seize, sous le numéro CG/BZV/16 B 6687.

Pour avis,

Le notaire.

B- DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2018

Récépissé n° 003 du 14 février 2018.

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée :

“**SEPTIEME SCEAU TABERNACLE**”, en sigle “**S.S.T**”. Association à caractère *religieux*. *Objet* : évangéliser le message de Jésus Christ apporté par le prophète William Marion BRANHAM ; baptiser les âmes et prier pour les malades. *Siège social* : n° 07, rue Nana Michel, ASECNA La Base, arrondissement 4 Moundali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 23 août 2017.

Année 2014

Récépissé n° 197 du 28 avril 2014. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : “**JERUSALEM**”. Association à caractère *religieux*. *Objet* : annoncer la bonne nouvelle de Jésus Christ ; amener les âmes perdues à la repentance ; éduquer la population à travers la parole de Dieu ; assister les malades, les abandonnés, les personnes handicapées et âgées. *Siège social* : n° 166, rue Nkouma, Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 24 avril 2014.

MODIFICATION

Département de Brazzaville

Année 2018

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation certifie avoir reçu du président de l'association dénommée : “**LIGHTHOUSE CHAPEL INTERNATIONAL**”, en sigle “**L.C.I.**”, précédemment reconnue par récépissé n° 297 du 16 juillet 2013, une déclaration par laquelle il fait connaître le changement de dénomination de ladite association. Ainsi, cette association sera désormais dénommée : “**MISSION INTERNATIONALE JESUS QUI GUERIT**”, en sigle “**M.I.J.Q.G.**”. Association à caractère *culturel*. *Objet* : ramener les hommes et les femmes de toutes origines vers Jésus Christ ; enseigner la parole de Dieu ; prier pour le pays et surtout pour les malades. *Siège social* : n° 93, avenue des Trois Martyrs, Moundali, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 19 janvier 2018.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville